



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

Date de la convocation : jeudi 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pomas légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, à l'Enclos Jouve, sis Grand Rue, 11250 Pomas, **sous la présidence de Monsieur Christian ROBERT, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 15, Présents à la séance : 13.

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Katia ARAGO, Jean-Noël BERTHET, Etienne CROS, Jean DAL BO, Jacinto DA SILVA, Roselyne DE-NEUBOURG, Claude GIANESINI, Hocine MOSTAFA, Marie-Pierre MARIN, Myriam SIBRA, Jean-Michel TRINCHER, Jean Marie VERHEYEN.

Étaient excusées : Aurélie BARRABES et Françoise MES.

Procurations : Aurélie BARRABES procuration à Jacinto DA SILVA et Françoise MES procuration à Marie-Pierre MARIN.

La majorité des membres étant atteinte, Jean DAL BO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL

Page 1 :

1. Attribution des subventions aux associations
2. Vote des taux d'imposition

Page 2 :

3. Vote des affectations de résultats
4. Emprunt
5. Vote du budget prévisionnel 2025

Page 3 :

6. Motion SYADEN
7. Proposition achat terrain Lalleman
8. CLECT
9. Fongibilité

Pages 4 et 5 :

Informations communales.

Pages 6 à 10 :

Informations associatives.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2025. Ce document est adopté à l'unanimité des votants.

1. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose la liste des associations communales et extérieures pour lesquelles une subvention sera allouée en 2025. Les subventions votées pour les associations communales sont suspendues à la tenue par chaque association subventionnée, d'une Assemblée Générale et à la production d'un compte-rendu moral et financier.

Le montant total des subventions attribuées aux associations proposé se porte à 18 276.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition à appliquer aux taxes locales pour l'année 2025. Il propose de reconduire les mêmes taux votés en 2024 pour le foncier bâti, le foncier non bâti et le taux de la taxe d'habitation pour habitations secondaires et les logements vacants.

Taxe d'habitation : 15,00 %

Taxe foncière « bâti » : 43,48 %

Taxe foncière « non bâti » : 58,77 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

3. VOTE DES AFFECTATIONS DE RÉSULTAT

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'excédent de la section de fonctionnement qui se porte à 383 138.71 €.

Il propose au conseil municipal d'affecter 250 000 € à la section d'investissement pour le budget exercice 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

4. EMPRUNT

Afin de financer la construction du hangar communal, qui comprendra des ateliers municipaux, des espaces pour les associations de pétanque et de chasse, ainsi qu'une zone dédiée à la location, et dont la toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques, la commune doit contracter un emprunt.

Après étude des offres, il a été décidé de souscrire un emprunt de 350 000 € auprès de la Banque des Collectivités sur une durée de 20 ans, au taux de 3,82 %, afin de couvrir une partie du coût total des travaux s'élevant à 516 030,66 €. Les démarches nécessaires vont être engagées pour formaliser ce financement.

5. VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail des investissements prévus au Budget Prévisionnel 2025 :

INVESTISSEMENTS 2024 REPORTÉS EN 2025	
PROGRAMMES	MONTANT DÉPENSE PRÉVUE
ACHAT PARCELLE	7 500.00 €
PUMPTRACK	114 000.00 €
ECLAIRAGE BATIMENT PUBLIC	61 340.00 €
PROMENADE DES CIMES TRANCHE 1	262 388.13 €
ECLAIRAGE PUBLIC PROMENADE DES CIMES, RUE DE LA GARE ET LOTISSEMENT LA CROIX	33 000.00 €
ECLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT	6 500.00 €
ECLAIRAGE DU STADE	10 000.00 €
CACHE POUBELLE	7 000.00 €
INVESTISSEMENTS 2025	
HANGAR PHOTOVOLTAÏQUE	516 000.00 €
MISE EN CONFORMITÉ BÂTIMENT PUBLIC	10 000.00 €
COLOMBARIUM	15 000.00 €
ÉCOLE PROJET NEFFLE	20 000.00 €
PROMENADE DES CIMES TRANCHE 2	285 600.00 €
MODIFICATION P.L.U.	10 000.00 €

PROGRAMMES	MONTANT DÉPENSE PRÉVUE
ACQUISITION BALAYEUSE	42 000.00 €
REMBOURSEMENT EMPRUNT EN COURS	7 293.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVUS	1 407 621.13.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2025 principal tel que ci-dessous :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	963 138.71 €	963 138.71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 466 701.59 €	1 466 701.59 €
TOTAL	2 429 840.30 €	2 429 840.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget prévisionnel 2025.

6. MOTION SYADEN

Le Conseil Municipal de Pomas a adopté à l'unanimité la motion portée par Territoire d'Énergie d'Occitanie, exprimant son inquiétude face à la réforme du financement des aides à l'électrification rurale introduite par la loi de finances 2025. Cette réforme, jugée défavorable aux communes rurales, pourrait compromettre la qualité du service public d'électricité et affaiblir les capacités d'investissement en matière de transition énergétique.

7. PROPOSITION ACHAT TERRAIN LALLEMAN

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir une partie du terrain cadastré A1848, comprenant un hangar, dans le but d'y aménager un parking. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour formuler une proposition d'achat à hauteur de 30 000 €.

8. CLECT

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de valider la modification de l'attribution de compensation de Carcassonne Agglo versée à la commune. En 2024, le montant s'élevait à 142 173,03 € et augmente en 2025 à 144 177,03 €. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve.**

9. FONGIBILITÉ

Le Maire rappelle que par délibération n°2022/39 en date du 12 octobre 2022, le conseil municipal a opté pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023. Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

ACTUALITÉS COMMUNALES

TOQUES ET CLOCHERS

« Toques et Clochers », édition 2025 se déroulera à Cournanel le samedi 12 avril 2025.

Fête incontournable des vignerons du Limouxin : une journée joyeuse pleine de découvertes, de musique, de bons chardonnays et de rencontres chaleureuses ! Le samedi, ambiance festive, dégustations, bandas et gourmandises.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

La rentrée aura lieu le lundi 1er septembre 2025. Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants nés en 2022 jusqu'au mardi 27 mai.

Présentez-vous en mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile.

DÉBROUSSAILLAGE

Petit rappel important : il est interdit de brûler ses déchets végétaux, que ce soit à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin.

Ces déchets étant biodégradables, vous pouvez les réutiliser en paillage ou en compost. Vous pouvez aussi les déposer chaque mercredi matin à la déchetterie "déchets verts" de Pomas, située chemin de Mauzac.

N'oubliez pas que le débroussaillage est obligatoire pour limiter les risques d'incendie. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : service-public.fr

Agissons ensemble pour préserver notre environnement. Merci pour votre implication !

ATELIERS MOBILITÉ - ÉCOCITOYEN - SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vous avez + de 65 ans

Envie de réviser le **code de la route**, d'échanger sur la **sécurité routière** et de **pratiquer la conduite** avec une enseignante ?

L'Auto-école **ISCAP**, en partenariat avec les **Espaces Séniors du Département de l'Aude**, vous propose **3 sessions gratuites** :

Les 14, 21 et 28 mai 2025
De 9h00 à 12h00
Salle du Temps Libre

Au programme :

- ☒ Partage de la route & nouveaux panneaux
- ☒ Mobilité propre & distracteurs
- ☒ Révisions et **pratique de la conduite au moyen d'un casque de réalité virtuelle**
- ☒ Jeux & échanges interactifs

Inscrivez-vous dès maintenant au 04 68 69 42 67 et roulez en toute sérénité !

RECRUTEMENT

La mairie de Pomas recrute un agent technique polyvalent à temps plein.

Expérience sur un poste similaire appréciée.

✂ Contrat de travail : ouvert aux candidatures de fonctionnaires et contractuels

✂ Date de prise de poste : 1er juin 2025

✂ Date limite de candidature : 27 avril 2025

Pour postuler, envoyez votre candidature en ligne :

<https://www.emploi-territorial.fr/offre/o011250301395228-agent-technique-polyvalent-h-f>

COLLECTE DE SANG



COLLECTE DE SANG

À POMAS

📍 **SALLE POLYVALENTE**

📅 **MARDI 15 AVRIL**

15H ► 19H



INFORMATIONS ASSOCIATIVES

ASSOCIATION BIKE POMAS

Du 1er au 30 avril !!



**budget
citoyen #3**



**Vote pour le pumptrack
+ un projet à - de 20 000 €**



**Votez pour 2 projets
parmi les 137 proposés
par des Audois
pour des Audois**

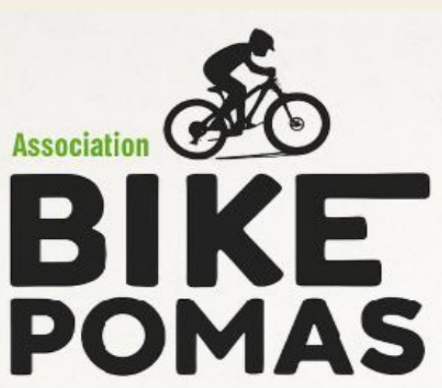
Vote à partir de 11 ans



jeparticipe.aude.fr



Votez pour notre projet !



**Si tu as 11 ans et +
et une adresse mail
Scanne ce QR-CODE et VOTE
Pour le Pumptrack de Pomas !**

Des questions ?

Contactez le 04 68 11 65 01 ou budgetparticipatif@aude.fr



COOPÉRATIVE SCOLAIRE

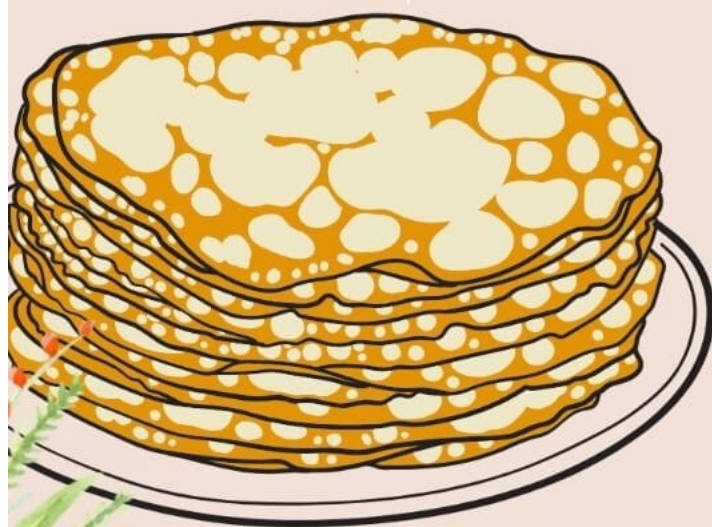
LES PARENTS DÉLÉGUÉS VOUS PROPOSENT
AVANT LES VACANCES UNE :

VENTE DE CRÊPES ET DE BOISSONS

AU PROFIT DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE POMAS

VENDREDI 11 AVRIL 2025
DE 16H15 À 18H00

DEVANT L'ENTRÉE DES 2 ÉCOLES



ASSOCIATION DES LOISIRS DES ENFANTS DE POMAS



Atelier poterie pour Pâques !

Le 16 avril à la salle des associations

entre 3 et 10ans !



15€ / enfant
ou 10€ / enfant
à partir de 2
enfants

Initiation à la poterie + goûter compris
De 10h à 12h pour les 3/6 ans,
et de 14h à 16h pour les 7/10ans.

Inscriptions et règlements à la mairie de Pomas
par espèce ou chèque à l'ordre de l'ALEP

Association Loisirs Enfants de Pomas

COMITÉ DES FÊTES



**LeP🍏mité des fêtes
organise**

*La fête du cochon
le 26/04 à partir de 19h
à la salle polyvalente*

**Inscriptions au 06 29 36 39 09
avec paiement obligatoire .**

**Menu : 20€
10€ moins de 12 ans**

**Salade
Pommes de terre / cochon
Fromage
Tarte aux pommes
Vin compris**

**On pense à ses couverts, ses assiettes et
son verre .**

LES VOIX SANS SOIF

VIDE GRENIER

AU STADE MUNICIPAL
DE POMAS

ORGANISÉ PAR LES VOIX SANS SOIF

JEUDI 1er MAI 2025

À partir de 7h00
10€ les 6 mètres
café offert le matin
restauration sur place

Réservations au
06 09 14 46 61
04 68 69 42 67



Made with PosterMyWall.com